

## RELEASE AGENT LIQUIDE

### Démoulant liquide pour mur matricé et béton

#### DESCRIPTION

C'est un liquide spécialement élaboré pour former une très fine pellicule anti-adhérente, qui permette d'imprimer le béton frais. Grâce au démoulant liquide il est possible de procéder à l'impression des bétons imprimés dans des pièces ou locaux où il aurait été impossible d'utiliser un démoulant en poudre. Il protège en plus la matrice de la dégradation dû à l'acidité du ciment, Release agent liquide est un produit formulé d'un mélange de solvant aliphatique. Le produit est incolore, sur demande.

#### APPLICATION

- Produit prêt à l'usage.
- Appliquer à la brosse ou en le pulvérisant avec la pompe airless;

#### INFORMATIONS TECHNIQUE

LE PRODUIT EST INFLAMMABLE

TENIR ELOIGNE DES SOURCES DE CHALEUR

LE PRODUIT EST NOCIF PAR INHALATION ET PAR INGESTION

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

#### CONDITIONNEMENT

RELEASE AGENT LIQUIDE est disponible en bidon de 10 L et 25 L

#### AVERTISSEMENT

Conserver dans un conteneur fermé dans un lieu frais et ventilé. Il peut être conservé pendant au moins 12 mois, dans son conteneur original. Fermer immédiatement après les conteneurs après l'utilisation.

##### IMPORTANT:

Toutes les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les meilleures expériences pratiques et en laboratoire. Il est de la responsabilité du client de vérifier que le produit soit adapté à l'utilisation dont il est destiné. Le producteur décline toutes responsabilités pour les résultats des applications ratées. Il est conseillé d'effectuer toujours des essais sur des petites surfaces avant l'application. Cette fiche remplace et annule les précédentes. Les données peuvent varier à tout moment. Il est rappelé que les produits Ideal Work sont destinés à l'utilisation professionnelle et qu'Ideal Work prend en charge la formation périodique de ses propres clients qui en font la demande. Ceux qui utilisent nos produits sans y être habilités le font sous leur responsabilité.

- EDIZ. 01 du 01 of 18. Febr.2018 Révision 01 du 01 of 18. Febr.2018